

Métier : professeur d'histoire

Professeur

d'histoire



AJAGUIN SOLEYEN Nilakannie 3^{ème} D Collège Maison-Blanche
Année : 2008/ 2009

Définition :

Enseignant, est une personne érudite chargée de transmettre des connaissances ou des méthodes de raisonnement à autrui dans une matière, domaine ou discipline scolaire, ou bien dans le cadre d'une formation plus générale, à un ou plusieurs élèves ou étudiants, le plus souvent dans le cadre d'une institution (école, université...), voire de cours particuliers. Dans ce dernier cas, on parle aussi de précepteur, lorsque l'organisation de l'ensemble de la scolarité d'un élève est prise en charge par un enseignant employé à titre privé.

Pour exercer son métier, l'enseignant possède une certaine compétence pédagogique généralement acquise par l'expérience et/ou au cours d'une formation spécialisée.

Dans certains pays, en plus de son sens usuel, **Professeur** (Pr.) est aussi un titre réservé à certains enseignants universitaires.

Dans les écoles primaires publiques (classes pré-élémentaires des écoles maternelles et élémentaires), les enseignants sont des professeurs des écoles, ou des instituteurs avant 1990.

Etudes :

Tu dois faire une second générale et technologique. Tout dépend de ton profil, si tu es littéraire, tu auras envie de faire un bac L après ta second. Un bac S ou un bac ES (économique et social) peuvent également convenir.

2 parcours possibles:

- l'université pour faire une licence d'histoire (bac +3 au minimum)
 - une classe prépa lettres après ta terminal.

Dans tous les cas, il te faut au minimum une licence (bac +3). Intérêt la classe prépa : tu as une plus grande culture général, un bon niveau en langues, et si tu n'es pas sûr de vouloir être prof, tu pourras passer d'autres concours pour être journaliste, enseignant chercheur, archiviste, tenter sciences politiques pour faire ensuite une école de commerce, travailler dans la communication...

Après tes 2 ans de prépa, tu iras à l'université pour faire la troisième année ce qui te donnera le niveau licence. Si tu veux aller à l'université juste après le bac, tu pourras faire des études d'histoire avec une option géographie.

Secondaire

Dans l'enseignement secondaire (collège et lycée) publiques, les professeurs de collège et de lycée doivent effectuer par semaine (selon leur statut) 18h de cours pour un certifié, 15 heures pour un agrégé, augmentées des heures supplémentaires inscrites à l'emploi du temps et certaines heures spécifiques (gestion du réseau informatique, gestion de laboratoire scientifique, heure de vie de classe...). On estime qu'une heure de cours implique une heure de travail personnel (préparation du cours, correction de copie, documentation etc...)

Les enseignants peuvent avoir le statut de professeurs certifiés ou agrégés. Les professeurs de lycée professionnel, professeurs d'éducation physique et sportive et d'éducation technique ont un statut spécifique.

Il existe d'autres statuts :

- Les professeurs titulaires sur zone de remplacement (TZR), qui ont pour mission de remplacer les professeurs absents et/ou en congés. Ils sont titulaires d'une zone dans laquelle ils remplaceront des titulaires n'exerçant par exemple qu'à temps partiel. Ce sont des fonctionnaires certifiés ou agrégés ou professeur des écoles.
- Il existe encore les professeurs vacataires qui ont, quant à eux, un statut précaire. Les vacataires ont des primes de compensation, mais ne sont payés qu'avec un mois de retard minimum (retard qui peut aller jusqu'à 6 mois). Ils ne peuvent effectuer que 200 heures au total durant une même année scolaire. Quant aux professeurs contractuels, ils sont généralement recrutés le temps d'une année scolaire, mais ils possèdent des droits complémentaires à ceux des vacataires, comme les congés payés, et la comptabilisation de leurs heures d'enseignement, qui, mises bout à bout leur permettent de passer les concours internes de l'enseignement.

Supérieur

Dans les grandes écoles publiques, les universités (dont les IUT, IAE ...) les enseignants-chercheurs sont titulaires ou non d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches. Selon son statut, ils peuvent être titulaires

Métier : professeur d'histoire

(professeur des universités ou maître de conférences) ou non titulaires et non nécessairement docteurs, mais préparant un doctorat (ATER, moniteur de l'enseignement supérieur, vacataire). On trouve aussi des professeurs certifiés (dit PRCE) ou agrégés (PRAG). Les universitaires évitent en général le terme de professeur et lui préfèrent celui *d'enseignant*, pour éviter la confusion avec le statut de professeur des universités.

Pour les enseignements supérieurs se faisant au lycée (classes préparatoires, section de technicien supérieur), le professeur doit être titulaire de l'agrégation.

Concours de l'enseignement

Comme tout corps de la fonction publique, les enseignants sont recrutés par concours :

- Concours de recrutement de professeur des écoles pour devenir professeur des écoles,
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré pour devenir professeur certifié,
 - Agrégation pour devenir professeur agrégé,
- Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive,
- Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique,
- Certificat d'aptitude au professorat des lycées professionnels.

Il existe des concours similaires pour les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'orientations psychologues.

Les enseignants des établissements privés sous contrats sont recrutés par le certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignant du second degré dans les établissements d'enseignement privé sous contrat.

Les professeurs des universités ou maîtres de conférences doivent se faire inscrire sur les listes de qualification du CNU avant de se faire recruter par un établissement.

Salaires

Un professeur d'histoire gagne à peu près 2000, 2050 euros.